

Les mots du discours
Variété des enchaînements et unité sémantique

Jean-Marcel Léard

Volume 18, Number 1, 1989

La Pragmatique

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/602641ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/602641ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Université du Québec à Montréal

ISSN

0710-0167 (print)

1705-4591 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Léard, J.-M. (1989). Les mots du discours : variété des enchaînements et unité sémantique. *Revue québécoise de linguistique*, 18(1), 85–107.
<https://doi.org/10.7202/602641ar>

Article abstract

According to the context, many "mots du discours" (speech words) have various interpretations. We give a short description of the functioning of *didon* (dis-donc), *alors* in French and of *pi* as used in Quebec. Our purpose is to provide a single meaning, which explains all the uses and syntactic constraints, as well as pragmatic effects. We mainly try to use the hierarchy among illocutory acts (main act vs subordinate act).

LES MOTS DU DISCOURS: variété des enchaînements et unité sémantique

Jean-Marcel Léard

1. Présentation *

1.1 Cette étude peut être comprise indépendamment de tout travail antérieur, puisqu'elle a un objectif précis: chercher derrière la déroutante variété des valeurs et des contextes qu'accepte un mot du discours (*tiens, voyons, didon (= dis-donc), alors; coudon, pi* en québécois), une unité sémantique profonde en langue. Si la matière est plutôt nouvelle pour les guillaumiens, la problématique générale est tout à fait commune.

Cependant, une certaine mise en perspective peut en améliorer la portée. Pour se poser la question de l'unité sémantique d'un mot, il faut d'abord se convaincre, et convaincre les autres, qu'il est porteur de sens (ce que nous avons tenté de faire dans Léard 1986), et qu'en vertu de ce sens, unique ou diversifié, il réalise, prépare ou impose d'interpréter indirectement un acte illocutoire (Léard 1987). Avant de proposer des arguments en faveur de l'unité sémantique, unité sur laquelle nous restions récemment encore sceptique, nous reprendrons quelques éléments à ces études antérieures pour éclairer notre démarche. L'avancement de nos travaux nous permet de décrire, avec une meilleure précision, la valeur de base des mots en cause, souvent par une exploitation d'incompatibilités combinatoires. Nous proposons ici des hypothèses relativement précises et vérifiables pour *didon, (et) alors?* et son quasi-équivalent québécois *pi?*. *Voyons*, qui fait l'objet d'une étude distincte (Léard en parution), et *tiens*, qui a été au centre d'un travail antérieur (Léard 1987), ne seront exploités que de façon marginale ou différentielle.

*. Ce texte a fait l'objet d'une présentation écrite sous forme abrégée au 5^e Colloque international de Psychomécanique du Langage, tenu à Cerisy-la-Salle (France) du 29 mai au 2 juin 1988. Cette version reste volontairement tournée vers des préoccupations guillaumiennes: l'unité sémantique d'un morphème en langue, ou signifié de puissance, doit rendre compte des effets de sens variés, ou signifiés d'effets, en discours. Nous définissons dès l'abord quelques termes utilisés dans le cadre de la psychomécanique de G. Guillaume. Cette recherche a été subventionnée par le CRSHC (410-87-0959: Relations sémantiques entre propositions).

Mais poser l'unité sémantique d'un élément en langue, c'est aussi aborder la délicate question du rôle de l'environnement, de la syntaxe dans la détermination de la valeur. De plus, cette syntaxe est très particulière et n'est pas réglée, dans la terminologie guillaumienne (Moignet 1981), par le mécanisme habituel de l'incidence externe: celle-ci permet à l'adjectif et au verbe d'être un apport au nom, lequel sert de support; l'adverbe est, quant à lui, incident au rapport établi entre le nom et l'adjectif ou le verbe et a donc une incidence externe au deuxième degré. Le mécanisme de l'incidence ayant démissionné, seule la compatibilité entre signifiés contrôle ici la syntaxe. D'un autre côté, l'unité et la variété sémantiques trouvent chez les guillaumiens une solution élégante mais invérifiable: le temps opératif, qui correspond à un temps de pensée et à un continuum sur lequel s'opèrent des saisies successives et différentes (Le Flem 1988 pour un exposé critique). Sur ces deux points, auxquels nous nous sommes déjà intéressé, nous nous en tiendrons à nos positions antérieures: le recours au temps opératif ne s'impose pas, et en plus de la syntaxe prévue par le mécanisme de l'incidence, la compatibilité entre signifiés d'effet est déterminante ou parfois seule en cause (Léard 1984).

1.2 Les guillaumiens, pas plus que les générativistes, ne se sont guère occupés des mots du discours, sans doute parce qu'ils n'ont pas de statut catégoriel ou fonctionnel ni de morphologie. Ce silence n'est donc pas fortuit, mais les guillaumiens disposent d'un avantage non négligeable: en affirmant que le sens conditionne l'emploi, ils peuvent se pencher sur les enchaînements possibles et donc sur une certaine syntaxe sans recourir à l'incidence. Une grammaire centrée sur le «gouvernement» (Chomsky 1987) doit au contraire juger ces mots comme parasites. Une fois considéré que les mots du discours ont un sens, la question de l'unité sémantique reste pertinente elle aussi: c'est donc deux aspects de la linguistique guillaumienne qui restent valides dans un champ inexploré par elle. Nous allons donc tenter d'enrichir les cinq lignes que Moignet (1981:86) consacre à ces formules d'énonciation où la sémantèse lexicale et la flexion sont perdues. Avec des préoccupations guillaumiennes (l'unité sémantique) ou personnelles (le rôle de la syntaxe), nous allons entrer dans un domaine ouvert par Ducrot (1980) et par Sirdar-Iskandar (1979) en particulier.

2. Définition et fonction des mots du discours

2.1 Nous entendons par mot du discours un élément à morphologie invariable, et qui n'a pas, contrairement à l'adverbe, de fonction dans la phrase. Il s'agit d'anciens impératifs figés (*tiens, voyons, didon, coudon*) ou de connecteurs propositionnels ayant perdu leur statut (*alors, pi*), mais la liste pourrait être allongée (*tu sais, quand même !*). Pour les distinguer des adverbes de phrase ou des connecteurs discursifs (*heureusement, tout compte fait*), nous exigeons d'eux qu'ils aient un statut en pragmatique: ils réalisent un acte illocutoire ou préparent un certain type d'acte illocutoire; ils interviennent pour imposer à un acte illocutoire une interprétation dérivée ou indirecte (nous définissons ces notions en 4.3). On peut aussi penser que, en réaction à une intervention, le type d'acte illocutoire qu'ils réalisent est de type expressif dans la typologie de Searle (1982), reprise dans Eluërd (1985:163), ou qu'ils manifestent des effets perlocutoires dans le sens d'Austin (1970:114). En l'absence de prise en compte des mots étudiés ici dans les manuels ou les ouvrages théoriques de pragmatique (ce qui est assez surprenant, vu leur rôle), nous restons réservé sur le lieu ou les lieux précis où il faut les situer en pragmatique. Nous éclaircirons ce point à l'avenir.

2.2 Pour mettre en évidence le sémantisme des mots du discours, on dispose de deux types d'arguments ou de raisonnements.

2.2.1 L'idée suivant laquelle les mots du discours dépendraient de leur intonation ou de l'environnement (la phrase qui suit en général) a quelque chose de saugrenu pour le guillaumien: c'est croire qu'il existe des signes au sens guillaumien (signifiants pour Saussure) en quête de sens. On peut penser que Guillaume avait raison quand il envisageait plutôt des signifiés en quête de supports physiques, de signes. En fait, si l'on prétend qu'ils n'ont pas de sens par eux-mêmes, ce n'est pas parce qu'on ne leur trouve pas de valeurs; c'est plutôt parce que leurs valeurs sont multiformes, et qu'on ne peut les circonscrire. C'est l'excès de valeurs qui mène à la croyance qu'il n'ont pas de valeur propre ou unique. Si on peut ramener les valeurs à l'unité, on dispose de l'argument décisif pour montrer que ces mots ont une valeur indépendante des contextes.

2.2.2 À cet argument interne à la théorie, et donc peu convaincant pour plusieurs, s'ajoutent des arguments plus visibles, fondés sur les enchaînements. Si c'est l'intonation et le contexte qui donnent un sens au mot du discours, celui-ci devrait, à intonation et à contexte équivalents, pouvoir remplacer ses concurrents dans le paradigme. On est loin de cette situation, et il y a de nombreuses contraintes.

- 1) Situons-nous d'abord en tête de discours, dans l'intervention qui ouvre l'échange.
- a) Il y a des contraintes syntaxiques habituelles: *alors/pi* seront difficilement suivis d'un SN indéterminé, mais un syntagme prépositionnel est possible; avec *tiens*, on a l'inverse, c'est-à-dire que l'indétermination est possible mais non la préposition.
 - (1) Alors, ton nouveau travail?/? un¹
 - (1) a. Alors, dans ton nouveau poste?
 - (2) Tiens, ton chien/un chien
 - (2) a. ?Tiens, avec un chien
- b) Plus important sans doute, les actes illocutoires sont contraints, et cela de deux façons. *Alors/pi* sont suivis d'une interrogation; *tiens* n'est pas suivi d'une interrogation. À supposer qu'il le soit, il s'agit d'une fausse interrogation (ou interrogation rhétorique), c'est-à-dire que *tiens* impose une interprétation d'acte subordonné à l'acte illocutoire qui le suit (4.3). La demande sera alors interprétée comme justifiant l'étonnement contenu dans *tiens*.² En (3b), nous tentons une exclamation, possible avec *didon* seulement.

1. Un lecteur attentif nous signale avec raison que *un* est possible après *alors* dans certains emplois :

Alors, un nouveau copain (encore)?

Notre collègue P. Laurendeau, nous signalait aussi récemment la possibilité de :

Pi, une bière (comme d'habitude)?

L'explication réside sans doute dans l'un des faits suivants : le caractère habituel du SN, accentué par l'adverbe, facultatif; le statut objet du SN dans la phrase complète reconstituée (*avoir un copain, boire une bière*). Nous faisons allusion à ces faits en 6.1.b.

2. Comme le montre aussi l'exemple (2Ag), il arrive que *tiens* introduise un nouveau sujet ou thème de discours.

Il joue alors un des rôles de *didon*, auquel il peut d'ailleurs être associé :

Tiens, *didon*, t'aurais pas vu mon chapeau?

Tiens, à propos, t'aurais pas vu mon chapeau?

Tiens, *didon*, à propos, t'aurais pas vu mon chapeau?

Pour notre argumentation, on observera à nouveau les contraintes (**Didon, tiens*).

(3) Tiens, te voilà toi?/t'as pu amener ton chien?
[je suis étonné parce que...]

(3) a. Avance, voyons /* tiens /? didon

(3) b. Didon, le coup! /* Tiens /* Voyons

2) Élargissons les contextes pour faire ressortir les règles:

a) La combinaison des mots du discours entre eux est aussi régie. On dira *Mais didon*, *Mais voyons*, et pourtant **Mais tiens* est exclu. Ces mots apparaissent aussi tout seuls avec une valeur certaine et bien différente, parfois en réponse (par exemple *Tiens*, *tiens*).

b) Étant donné que rien n'est aléatoire, on peut montrer que la combinatoire change si l'on passe à une réponse: en (3a), l'impératif est refusé avec *tiens*; en (4), il est accepté. En (4a), nous avons les mêmes acceptabilités qu'en (4), bien distinctes de celles de (3a) et de (3b), en particulier pour *tiens*. La place dans l'énoncé ou l'intervention peut aussi changer.

(4) - Qu'est-ce que je dois faire?
- Avance, tiens/voyons/*didon

(4) a. - Qui a fait ça?
- Moi, tiens /voyons/*didon

c) On peut aussi signaler que les mots du discours ne sont pas insensibles au contenu propositionnel. Dans les deux situations envisagées (réponse, attaque de discours), *voyons* est facilement suivi de *ce n'est pas possible* ; *tiens* n'a pas cette possibilité.

(5) Voyons, c'est pas possible /* Tiens

(5) a. - Pierre arrive
- Voyons, c'est pas possible /* Tiens
Tiens, c'est bizarre

Fréquemment, un changement de rang ou de temps rend inacceptable tel ou tel mot du discours en raison d'incompatibilités sémantiques. Cela éclaire leur valeur.

2.3 L'existence de ces contraintes, variées et nombreuses, mais rigoureuses, nous suffit et nous arrêtons la description, qui n'est pas ici notre objectif: les mots du discours ont une syntaxe, des règles de combinaison, qui laissent supposer un statut sémantique qui contrôle leur apparition. Nous pouvons maintenant tenter de ramener leur valeur, apparemment variée, à l'unité. Nous allons d'abord envisager les cas simples, constitués par *voyons/tiens*, puis examiner les cas délicats constitués par *pi/alors* et *didon*, pour lesquels nous avons désormais une hypothèse, qui nous imposera un détour: la hiérarchie des actes, subordonnés ou directeurs, dans l'intervention.

3. Les cas simples: *tiens/voyons*

3.1 *Tiens* et *voyons* ont en commun d'apparaître en tête de discours avec une certaine valeur (la surprise, en gros), mais aussi en réponse avec une autre valeur, qui s'apparente au reproche, à l'irritation.

(6) *Voyons/tiens*, il pleut

- (6) a. - Qui a fait ça?
- Moi *voyons/tiens*

En réalité, cette description pêche de deux manières: elle ne tient pas compte des différences entre *tiens* et *voyons*, qui sont évidentes en (7) et (7a); elle suggère deux interprétations pour le même mot (surprise et reproche), qui résultent de la distribution dans le discours. Il s'agit donc d'équivalences locales pour deux mots distincts, et de deux valeurs peu liées pour le même mot, qui résultent du contexte et faussent la perspective.

(7) *Voyons*, il se noie lui (?*Tiens*)

- (7) a. *Voyons*, c'est pas possible! (**Tiens*)

3.2 Tentons alors une autre interprétation, suggérée par (7a): *voyons* indique toujours l'incrédulité et *tiens* indique toujours la surprise. Cette interprétation les distingue bien:

(8) *Voyons*, tu ne vas pas me faire ça à moi!/(?*Tiens*)

- (8) a. Voyons, comment ça s'appelle déjà? C'est pas possible d'oublier
comme ça! Ça n'arrive qu'à moi /(*Tiens)
- (8) b. Tiens, tu es venu! (?Voyons)

Mais elle permet aussi d'unifier les emplois de réponse et d'attaque du discours pour le même mot. Avec *tiens*, on s'étonne d'un fait qui surgit, et c'est alors l'emploi en tête de discours, comme en (3), avec les conséquences attendues sur le statut réel de l'interrogation qui n'attend pas de réponse. On peut aussi se montrer surpris d'une information, mais la considérer pourtant comme vraie, ce qui est le cas en (9); d'un ordre que l'on accepte pourtant, en (9a); d'une question à laquelle on trouve étrange de devoir répondre, tant la réponse est évidente (9b). Apparaît alors la nuance de reproche d'avoir posé une question saugrenue. Avec *voyons*, on n'arrive pas à en croire ses yeux ou ses oreilles devant un événement inattendu, mais on peut aussi trouver incroyable que quelqu'un ait pu tenir certains propos. Le reproche perce aussi, comme pour *tiens*.

- (9) - Tu viens de faire une grande découverte
- Tiens, je ne m'en suis pas rendu compte
Voyons, tout le monde sait ça depuis longtemps!
- (9) a. - Avance
- Tiens, tu te décides!
Voyons, il n'y a pas de place
Voyons, tu te prends pour qui?
- (9) b. - Qui a fait ça?
- Moi, tiens [je suis surpris de la question]
Moi, voyons [je n'arrive pas à croire que tu
poses cette question]

Cela explique aussi la différence entre (10) et (10a), avec des impératifs.

- (10) - Qu'est-ce que je fais?
- Prends-le, voyons
Prends-le, tiens
- (10) a. Avance, voyons!
?*Avance, tiens!

En (10), en réponse, on manifeste toujours son incrédulité (*voyons*) et son étonnement (*tiens*) de voir posée une question: c'est bien la question qui est

surprenante, pas la réponse, puisque la solution s'imposait. En (10a), la situation a changé: on ne peut, en tête de discours, manifester l'étonnement de donner un ordre; on peut au contraire laisser entendre avec *voyons* qu'on n'arrive pas à croire que l'ordre doit être donné, que l'action n'ait pas été réalisée avant l'ordre même, tant elle s'imposait dans la situation.

On peut donc unifier les emplois de *tiens* d'une part et de *voyons* d'autre part: l'étonnement et l'incrédulité y sont évidents, et les enchaînements le montrent bien, au-delà des intuitions. Pour une meilleure argumentation sur *voyons*, voir Léard (en parution).

- (11) - Pierre arrive ce soir
 - Tiens, je ne pensais pas le voir si tôt (*Voyons)
 Voyons, c'est pas aujourd'hui, c'est demain (*Tiens)

4. Les cas déroutants: *alors/pi, didon*

4.1 On a au moins avancé sur deux plans: certains mots du discours ont un sens, et, derrière la variété des valeurs, l'unité sémantique est décelable à un niveau intuitivement perceptible, et à un degré de vérification acceptable. Mais il existe des cas plus déroutants, pour lesquels nous donnons une série d'exemples, et qui concernent *didon* et *alors/pi*. Le cas de *coudon* en québécois serait aussi intéressant, et sans doute plus complexe encore puisqu'il se croise avec *tiens, didon, voyons*.

- (12) Alors, tes examens?/Pi, tes examens?
 (12) a. Alors, ce café, ça vient, oui?/Pi
 (12) b. -J'ai vu le médecin hier
 — Et alors/Pi? [que t'a-t-il dit?]
 (12) c. -J'ai vu le médecin hier
 — Et alors/Pi? [qu'est-ce que ça fait?]
 (13) Didon, tu peux pas faire attention (non) (*Tiens)
 (13) a. Didon, t'es beau aujourd'hui! (≠Tiens)
 (13) b. Didon, tu m'as pas remis ton devoir, toi (≠Tiens)
 (13) c. Didon, si on parlait?
 (13) d. Didon, il a réussi. Chapeau!
 (13) e. Didon, il fait froid chez toi (≠Tiens)
 (13) f. — Pierre arrive
 — Eh ben didon
 (13) g. Didon, le coup/quel coup!

Pour *pi* *alors*, un seul exemple fait réellement difficulté: (12c). Dans les autres, *pi* *alors* sont de véritables interrogations demandant une suite à une discussion précédente (12); à une demande précédente restée sans effet, d'où la manifestation d'une irritation (12a); à une information jugée pertinente (12b). Or, (12c) semble bien ne pas demander de suite et indique que l'information est non pertinente ou sans intérêt. Nous allons tenter une interprétation qui conciliera les valeurs en (12b) et en (12c). Nous postulons que *pi* *alors* demandent encore une suite, sur le plan pragmatique cette fois.

Le cas de *didon* est autre. Pour montrer qu'il avait une valeur, nous avons tenté (Léard 1987), en remplaçant *didon* par *tiens*, de montrer que l'interprétation était impossible (13) ou différente (13a,13b, 13e). Sans maîtriser le mécanisme, nous voyions déjà une interprétation dérivée ou indirecte, ou du moins un surplus avec *didon*. En (13b) par exemple, avec *didon*, on perçoit une demande de justification ou un reproche; avec *tiens* une simple constatation étonnée. Situation identique en (13e). Avouons que cela ne règle pas tous les cas et que l'unité sémantique restait en suspens. Essayons alors une interprétation plus large, qui vaudra pour *pi*: celle de l'acte subordonné ou dérivé, différent de l'acte indirect, et opposé à l'acte directeur.

4.2 Ce n'est plus seulement la compatibilité avec les actes illocutoires, ou leur préparation, c'est la manière dont les mots du discours comme *alors*, *didon*, semblent imposer une autre interprétation de l'acte illocutoire qui suit, ou suggérer par leur présence un autre acte, qui est en cause. Pour expliquer ce surplus interprétatif, nous nous appuyons sur Roulet (1981:9, 15), en réinterprétant à notre façon le second passage, et en montrant que *didon* et *alors/pi* indiquent qu'un acte est jugé subordonné à un acte directeur, non dit mais reconstituable.

a) Dans une intervention, un acte directeur (AD: requête, promesse, ordre, compliment...) est généralement associé à un acte subordonné (AS) qui éclaire, justifie l'AD.

(14) - Il pleut. Tu *devrais* prendre ton parapluie
 - Je ne *peux* pas. Mes mains sont occupées

(15) - Je n'ai plus de farine pour le gâteau. *Peux-tu* m'en passer?
 - D'accord, mais *prends* un sac, je n'en ai plus.

Nous soulignons les AD (dans l'ordre: conseil, refus, demande, ordre) liés à un AS. Pour les reconnaître, certains tests existent: seuls les AD acceptent facilement la présence du performatif; les AS sont faciles à subordonner aux AD par *vu que, parce que, pour que...* ou, à l'inverse, les AD aux AS par *de sorte que...* Cela donne pour (14) *Étant donné qu'il pleut, je te conseille de.../Il pleut, si bien que je te conseille de...* La coordination entre actes de même niveau est facile, mais délicate entre AD et AS...

b) La situation idéale, où un acte directeur est associé à un acte subordonné qui le justifie, nous amène au moins à un double constat: il faut distinguer les AD et les AS et il y a certains critères. Mais il y a des cas où les faits sont moins clairs:

- l'AD peut être plus ou moins explicite: il peut être indirect.
- l'AS peut manquer, et l'AD est seul dans ce cas.
- l'AD lui-même peut manquer, et l'AS est seul alors: ce cas nous intéresse ici.

Si l'on veut être moins menaçant qu'en (16) ou (17), on peut par exemple utiliser (18) ou (19), et nous nous inspirons de Roulet (1981:15) pour les exemples, l'ordre et les types.

fonction illocutoire communiquée

(16)	Je vous demande de fermer la porte	- explicitement
(17)	Fermez la porte (s'il vous plaît)	- par implicitation conventionnelle
(18)	Pouvez-vous fermer la porte?	- par implicitation conversationnelle généralisée
(19)	Il y a du courant d'air	- par implicitation conversationnelle particulière

Ce tableau donne en apparence le sentiment d'une progression, mais il y a en réalité une rupture. En (16), (17), (18), nous avons des AD:

- le contenu propositionnel correspond à la demande (fermeture de la porte);
- le verbe performatif peut apparaître: (18a) est le correspondant, avec le performatif de (18); (16) est le correspondant, avec le verbe performatif de (17);
- un acte subordonné peut leur être associé (18b).

Au contraire, en (19), nous avons affaire à un AS, et les tests convergent à nouveau, négativement cette fois, pour isoler l'implication conversationnelle particulière:

- le contenu propositionnel ne correspond pas au contenu propositionnel de l'AD;
- le verbe performatif ne peut apparaître (19a). Seul *dire* serait possible, et il rappelle, explicite, décrit un acte illocutoire qui a échoué. Il n'est pas performatif (Dobrovie-Sorin 1985:50);
- un acte subordonné est impossible (19b).

(18) a. Je vous demande si vous pouvez fermer la porte

(19) a. *Je vous demande s'il y a du courant d'air (ou sens différent)

(18) b. Pouvez-vous fermer la porte, parce qu'il y a du courant d'air?
 parce que je veux travailler?
 pour que je puisse travailler?

(19) b. *Il y a du courant d'air, parce que je veux travailler.
 pour que je puisse travailler.

4.3 Précisons désormais notre terminologie: nous opposons clairement acte directeur et acte subordonné, mais aussi acte **dérivé** et acte **indirect**. Ces termes sont utilisés indifféremment en général (Eluerd 1985:168). Cela nous donne:

- en (16) : un acte directeur explicite ou littéral, indirect sans doute, puisque le verbe performatif permet la forme déclarative (Récanati 1981:163);
- en (17) : un acte directeur explicite ou littéral direct;
- en (18) : un acte directeur **indirect** (dans le cas envisagé ici);
- en (19) : un acte subordonné, **dérivé**, car l'acte aussi bien que le contenu propositionnel de l'AD sont à reconstituer. On produit la justification de l'acte directeur, sans produire l'acte lui-même.

Si l'on accepte avec Searle (1969), repris par Eluerd (1986:157), que le sens d'une proposition dépend de F [fonction illocutoire, force illocutoire] et de (p) [contenu propositionnel], ce qui se représente par F(p), on constate que chaque exemple dispose de ses propriétés: en (16), (17), (18), c'est F qui est soumis à variation,

mais (p) est stable. En (19), c'est F et (p) qui sont implicites. Maintenant que le statut de (19) est bien particularisé, lions-le à *didon*, *pi/alors*, et voyons comment ces mots permettent l'interprétation adéquate de (19), très ambigu, puisqu'il apparaît comme porteur d'un AS (demande) ou d'un AD (description) suivant le cas. La langue doit disposer de moyens simples pour permettre l'interprétation adéquate de F et de (p) et il est facile d'imaginer que certains mots du discours y soient pertinents.

5. Les emplois de *didon* et sa valeur de base

5.1 Pour mettre en relief les propriétés de *didon*, nous allons l'opposer à *tiens* dans diverses situations, en postulant que *tiens* indique la surprise et est suivi d'un AS, mais que *didon* se contente d'indiquer que l'acte qui suit est à interpréter comme un AS et que l'AD doit être reconstitué, sans que l'on connaisse sa nature exacte, variée. Bien entendu, l'argumentation s'applique bien à des exemples antérieurs comme (13e):

- (13) e. *Didon*, il fait froid chez toi (= 'Augmente le chauffage/je te reproche ton avarice/...')
- Tiens*, il fait froid chez toi (simple constatation, étonnée, d'une différence: 'Je suis surpris parce que...')

Mais soyons plus méthodique sur (16)-(19), et testons les conséquences et l'acceptabilité de ces deux mots du discours sur l'ensemble des types. L'affinité de *didon* avec (19) en ressortira, ainsi que les conséquences pragmatiques de sa présence.

a) *Tiens* et *didon* sont possibles en (19c). Avec *tiens* l'énoncé est jugé complet, l'AD est clair (*Tiens* = 'je suis étonné') et suivi de l'AS. Avec *didon*, qui n'est pas un AD, mais invite à trouver, à impliciter un AD, il faut chercher un surplus suggéré par l'AS, mais variable.

- (19) c. *Tiens*, il y a du courant d'air
Didon, il y a du courant d'air ('Ferme la porte/cherche la raison/réveille-toi...')

- b) En (16), (17), (18), *tiens* n'est pas possible en raison de la nature de l'acte directeur (cf 10a). *Didon* ne l'est pas non plus aussi longtemps que la demande qui suit est un AD:

(16) c. *Tiens/?Didon, je te demande de fermer la porte

Mais si l'on manipule un peu l'AD pour qu'il puisse devenir un AS, *didon* devient possible: un petit changement morphosyntaxique entraîne un important changement pragmatique. Par exemple, en éliminant la valeur performative d'un verbe potentiellement performatif, par la négation ou le passé, l'AD devient l'AS d'un reproche implicite.

(16) d. Didon, je t'ai demandé de fermer la porte, non? (* tiens)
Didon, je ne te demande pas de fermer la porte (* tiens)

(17) d. Didon, ferme la porte au moins/quand même

(18) d. Didon, tu peux pas fermer la porte, non?
Didon, tu pourrais peut-être fermer la porte, non?

5.2 La variété des effets de sens de *didon* s'éclaire: le reproche n'est qu'un cas particulier, et d'autres AD sont imaginables:

(20) Tiens le train/un train ('Je suis étonné')

(20) a. Didon, un train/le train ('Partons/tu m'avais menti/on va pouvoir partir...')

(21) Tiens, t'es bien habillé aujourd'hui ('Je suis étonné')

(21) a. Didon, t'es bien habillé aujourd'hui ('Je te complimente/explicite-moi ce qui se passe...')

(22) Tiens, à propos, je pars demain

(22) a. Didon, je pars demain ('Comment as-tu pu oublier?/ je compte sur toi pour me conduire...')

Didon peut même suggérer le refus avec un AS:

(23) -Tu vas me chercher des cigarettes?

-D'accord [préparation de la sortie et constatation de la pluie]

Didon, il pleut [refus possible du déplacement]

Tiens, il pleut [simple étonnement, poursuite de l'acte]

5.3 Certains emplois de *didon* n'ont pas encore été examinés. On peut accepter *didon* dans certaines situations en (18), ce qui nous donne un emploi comme (18e). *Didon* semble alors relativement indépendant de l'acte illocutoire qui suit et son interprétation n'est pas celle de (18d). Peut-on aussi imaginer, sur des emplois comme (23a), que la suggestion, l'hypothèse se transforment en demande, en recherche d'accord? Cela est évidemment possible, mais si l'on regarde (23b), on constate à nouveau que *didon* peut être séparé et est sans doute indépendant de l'acte illocutoire, qui semble garder la même valeur avec ou sans *didon*.

(18) e. Oh, *didon*, Pierre, peux-tu fermer la porte?

(23) a. *Didon*, si on partait? (= 13c)

(23) b. *Didon*, toi là-bas, qu'est-ce que tu fais sur mon terrain?

5.4 Les exemples (18e), (23a) et (23b) nous amènent donc à la limite de l'explication par la relation entre l'AS et l'AD et une telle interprétation devrait paraître forcée. Nous allons vérifier s'il n'existe pas quelques autres emplois de *didon*, ce qui enrichira la description, et permettra une meilleure compréhension de son rôle. On verra alors pourquoi il impose à un acte illocutoire qui le suit une interprétation dérivée, un statut d'acte subordonné. En gros, ces nouveaux emplois ont la propriété de ne pas être associés à un acte illocutoire, et cela permet de les isoler: il n'y a pas d'acte qui suive *didon* ou l'acte qui suit en est indépendant. Examinons les deux cas.

a) *Didon* peut être simplement un signal que l'on se donne l'autorité pour ouvrir un discours ou un échange, en général en interpellant l'interlocuteur (24, 24a). Le même principe d'autorité, de pouvoir d'intervention peut justifier une interruption du discours d'autrui. Il peut s'agir d'une simple interruption ou d'une réorientation du thème, du propos (24b). Si l'on compare ces emplois de *didon* à ceux où il suggère l'existence d'un acte directeur, on constate l'apparition facile de *tiens*, à *propos*, *toi là-bas* entre *didon* et la suite du discours. La syntaxe suggère bien un statut différent pour ce *didon* et une absence de lien entre *didon* et l'acte qui suit.

(24) *Didon*, pourrais-tu fermer la porte?
(Oh) *didon* (*tiens*), ferme donc la porte en sortant

(24) a. Didon (toi là-bas), veux-tu reposer ça où c'était?

(24) b. Didon, à propos, que devient ton frère?
(Oh tiens) didon, à propos, j'y pense...
Oh didon, tiens, j'y pense...

b) *Didon* suggère aussi que l'on a le pouvoir, l'autorité de porter un jugement, et il semble alors constituer un acte illocutoire de type expressif (ce que l'on peut aussi considérer comme la marque d'un effet perlocutoire). Quoi qu'il en soit, on trouve *didon* en réaction à un comportement ou à un propos, et sa présence suggère toutes sortes de jugements, positifs ou négatifs (compliment, reproche,...)

(24) c. Non mais didon, tu pourrais écouter non?

(24) d. Eh ben didon, quelle affaire!
c'est du propre!

(24) e. Mais didon, c'est parfait!

(24) f. Oh didon, le coup!

5.5 Une description plus complète de *didon* favorise donc l'interprétation de son statut sémantique: ces nouveaux emplois, d'apparence parfois marginale, ont leur importance, et on comprend par quel mécanisme *didon* ajoute en général, sur le plan pragmatique, une autre interprétation. En effet, il porte en lui un signal de hiérarchie: grâce à sa présence, le statut social respectif des interlocuteurs s'inscrit dans l'activité linguistique. Cela crée les conditions pour une bonne interprétation des actes illocutoires. Ce que l'on peut désormais envisager est donc une amélioration de la preuve et nous proposons deux voies pour justifier les hypothèses: l'ambiguïté de certains emplois où il est difficile de séparer ou de distinguer les deux valeurs de *didon* (invitation à chercher un AD/droit que s'accorde quelqu'un d'ouvrir le discours, de le réorienter); l'élargissement de la relation AD/AS avec *didon*, seule la demande d'action ayant été clairement exploitée. Les cas où *didon* porte un jugement sont considérés comme indépendants de la relation AD/AS et comme non ambigus et ne sont pas exploités ici.

a) En début de discours ou pour interrompre une personne, *didon*, suivi d'un acte descriptif, peut être ambigu. Il peut être associé à une simple prise de parole ou

un simple changement de sujet, ce que l'on peut considérer comme un pouvoir faible (en ce cas, *tiens* est possible). Il peut aussi être associé à une interprétation plus forte et imposer la recherche d'un AD, en plus de rompre le silence ou le propos d'autrui.

- (24) g. Didon, la route est mouillée (= 'Ralentis'...)
(Tiens), didon, la route est mouillée [interruption du silence]
- (24) h. — Je vais te raconter une histoire peu banale à son sujet. Hier ...
— Didon, le voilà (= 'Tais-toi/change de sujet'...)
(Oh), didon, voilà Pierre [interruption du discours d'autrui pour proposer un autre thème]

Pour la mise en évidence du statut de *didon* en (24h), il suffit de manipuler les données: avec *tiens*, *le voilà*, on marque la surprise, mais le propos peut continuer, alors que *didon* va l'interrompre; avec *voyons*, on marque l'incrédulité ('Qu'est-ce qui peut bien expliquer sa présence?'). Si l'on envisage (24h) avec un seul locuteur, *didon* ne peut plus qu'imposer une recherche d'AD ('Il faut que je me taise puisqu'il arrive'), étant donné qu'il n'y a pas d'interruption du discours d'autrui.

b) Les actes examinés jusqu'ici concernaient des ordres (16, 17) ou des énoncés descriptifs (21, 22). Il convient de vérifier si, avec les questions, *didon* aura le même effet. Quelques exemples fort simples montreront que, comme prévu, *didon* n'est guère compatible avec une forme interrogative interprétée pragmatiquement comme une question (24i), car *didon* est alors associé à un AD. Au contraire, suivi d'une forme interrogative interprétée comme un AS, *didon* invite à rechercher un AD (ordre, reproche): sa présence est facile et son statut clair (24j).

- (24) i. ?Didon, y vas-tu?/Est-ce que tu y vas?
?Didon, es-tu content?
- (24) j. Didon, y vas-tu à la fin? Décide-toi
Didon, tu y vas ou tu y vas pas? Cesse de changer d'idée
Didon, est-ce que tu vas la fermer, oui?
Didon, t'avances oui?
Didon, et moi alors?

5.6 L'examen de la majorité des emplois de *didon*, loin de multiplier les problèmes, offre au contraire des arguments en faveur de son statut linguistique: en

général *didon* invite à rechercher un AD et cela est dû à un principe de hiérarchie et d'autorité qu'il porte en lui dans ses autres emplois. Que *didon* soit utilisé de façon plus ou moins indépendante ou qu'il soit associé à un acte illocutoire, il conserve un statut homogène. Ce statut explique ses valeurs, mais aussi les cas où il ne peut apparaître: avec un verbe performatif ou un acte directeur.

6. Le cas de *pi?/alors?/et alors?*

6.1 *Pi?/alors?* ont toute une série d'emplois homogènes. Ils permettent suivant le cas:

- a) d'inviter à ouvrir une conversation. Dans cet emploi, ils sont seuls ou associés à une interrogation plutôt vague (*Alors/pi ? Comment ça va?*);
- b) d'inviter à ouvrir une conversation sur un thème précis (12, 12a). Un SN interrogatif déterminé suit souvent (*Pi/Alors ? Ces examens*). À l'occasion, une préposition est possible (*Alors ? pour la peine de mort toujours?*) ou encore un SN indéterminé, qui serait objet dans une phrase reconstruite (*Alors? [Je te sers] une bière comme d'habitude?*). Avec le SN déterminé, on fait référence à une conversation antérieure; avec le SN indéterminé, à des habitudes;
- c) de demander les suites, les conséquences d'une information jugée intéressante et pertinente. La réponse contient souvent *oui + et alors/pi + comment ça s'est passé ?* (12b);
- d) de suggérer de poursuivre sur un nouveau thème. Un SN suit alors *pi/et* ou vient s'inscrire entre *et ...alors?* (*Et moi?/Et moi alors?/Et Marie elle?/Pi Marie elle?*). Il n'y a pas de pause entre *pi* et le SN, et *alors* a une position particulière.

Dans tous ces cas, *pi* ou *et alors* manifestent un intérêt, soit en début d'échange, soit en réponse à une intervention. Ils sont aussi généralement situés en début d'intervention, sauf si un rappel est nécessaire. Dans ce cas *pi/alors* sont à la fin de la première intervention qui ouvre l'échange (*Tu devais voir le médecin. Alors?/Pi?*). Derrière les types d'emplois, classifiables sur le plan sémantique et syntaxique (syntaxe de l'énoncé, de l'intervention, de l'échange) se profile sans peine une valeur unitaire. Or cette valeur semble bien disparaître dans certains emplois

comme (12c) où *et après* est possible aussi. L'exemple contient bien une interrogation et respecte donc la syntaxe de *pi /alors*. Il accepte aussi, comme dans les autres cas de réponse à une intervention antérieure (12b), la vérité de ce qui a été dit: avec *tiens* on aurait un certain scepticisme, et avec *voyons*, on marque l'incrédulité. On peut avancer que, pour justifier le dernier *pi /alors*, qui marque un refus de participer à l'échange, c'est l'analyse de l'intervention antérieure qui est à faire, sur le plan de la qualité ou de la quantité. Ce seraient donc les lois conversationnelles qui seraient en cause, le fait que la dernière intervention ne respecte pas une maxime conversationnelle de Grice (1975). Mais on ne peut rester dans un tel flou, et nous allons examiner si l'hypothèse de Roulet, qui voit dans les interventions une structure à deux niveaux (1 AD + n AS en nombre indéterminé), rend compte de *pi* avec une précision vérifiable.

6.2 Pour expliquer la valeur particulière de *pi/alors* ? en (12c), nous recourons aussi à la notion d'acte subordonné. Une information étant donnée, on peut demander la suite, les conséquences, comme en (12b), ou juger qu'elle est sans intérêt, comme en (12c). Que viennent donc faire *pi/alors*?, qui restent visiblement interrogatifs? Ils déclarent tout simplement que, vu l'absence d'intérêt de l'information donnée, celle-ci ne peut être qu'un AS, qu'un AD inconnu, non reconstituable, doit bien exister, et l'on trouve anormal (d'où la perception d'un reproche) de demander quel est cet AD. L'information manque de pertinence, n'est pas explicite, n'a pas de conséquence pragmatique concevable:

(12) c. Je suis allé voir le médecin — Oui, *pi/et alors?/et après?*

On peut aussi envisager le cas où l'on donne à la fois un AD et un AS, comme en (25), et où la réponse est une demande pour mieux justifier l'AS.

- (25) - Je ne peux pas me baigner, parce que je vais me mouiller les cheveux
 - Et alors/*pi*?
 - (Eh bien, je ne veux pas me mouiller les cheveux, parce que) je ne peux les coiffer après

En d'autres termes, l'AS doit devenir lui-même un acte directeur par rapport à un nouvel acte subordonné qui lui donnera sa portée: 'Je refuse de me mouiller les cheveux parce que je ne peux les coiffer après'. On a souvent une chaîne de *parce que*, le premier introduisant un contenu propositionnel qui sert d'AS par rapport au

premier AD, et le second faisant de cet AS un AD. L'irritation naît encore de la nécessité de faire une demande d'éclaircissement, mais cette fois sur l'intérêt d'un AS. Ainsi en (12c) et en (25), on demande de faire un AD, nouveau ou issu d'un AS transformé en AD. La valeur de *piet alors* est bien la même dans une perspective pragmatique.

Une telle interprétation de *pi* *alors* résout bien deux problèmes. Le premier est qu'ils ne peuvent répondre à un acte directeur, direct ou indirect comme (17) ou (18), ni sans doute à un acte explicite indirect avec verbe performatif (16). On a donc là la vérification négative attendue, car ils répondent bien à des actes dérivés et subordonnés, et seulement à eux (Laurendeau 1983:40).

- (26) - Pars/je te demande de partir
 - *?Pi?/?Et alors?
- (26) a. - Il est l'heure
 - Oui, *pi*/et alors?
- (26) b. - Ton père te demande/t'a demandé de partir
 - Oui, *pi*/et alors?

Le second est l'ambivalence du *pi* dans d'autres positions de l'intervention, où il demande les conséquences matérielles ou les conséquences pragmatiques d'un AS. La demande d'AD concerne en effet les emplois comme (12b) ou (12c), mais aussi ceux du type (27), où *alors* n'est plus facile: seul *et après* est utilisable, ou encore suivant le sens, *Qu'est-ce que ça m'a apporté?/Qu'est-ce que ça peut faire?* Le changement de place de *pi* dans l'intervention rend difficile *et alors*.

- (27) - J'ai travaillé toute ma vie, trimé du matin au soir, élevé sept enfants.
 Pi?/Et après?
- Sens 1 - Cela n'a eu aucune conséquence matérielle
 J'ai vieilli et je suis resté pauvre (ça n'a servi à rien)
- Sens 2 - Je ne vois pas pourquoi vous me félicitez, vous me prenez pour un fou: contestation d'un AD antérieur, car l'AS ne le justifie pas (ça n'entraîne pas un AD, généralement de type expressif).

6.3 L'examen des stratégies discursives montre aussi que le *pi?/et alors?/et après?* sont bien des demandes d'AD. La réponse à la demande d'explication peut en effet contenir cet AD, et se présenter comme une excuse de n'avoir pas été explicite.

- (27) a. - Il y a du courant d'air
 - Oui, pi?/et alors?
 - (Ben), je pensais que tu fermerais la porte
 je croyais que tu comprendrais que ...

Mais, l'AD peut aussi être produit plus directement et on retourne le reproche, explicitement ou non, et cela explique la présence de *ben*, de *décidément*.

- (27) b. - Il y a du courant d'air
 - Pi/Et alors?
 - Ben ferme la porte
 Décidément, il faut tout te dire. Ferme donc la porte

Il reste bien une exception apparente où l'AD est explicitement reconstitué dans la réponse et est donc considéré comme assez clair dans la situation. (*Viens faire un tour, puisque j'ai une voiture neuve*)

- (27) c. - J'ai une voiture neuve
 - Pi?/Et alors? J'aime pas me promener
 Tu voudrais quand même pas que j'aille la voir

Même si l'analyse en termes d'AD et d'AS reste possible (*Je refuse ton invitation, parce que je n'aime pas me promener*), elle atteint ses limites et un *pi?/et alors?* de simple désintérêt, de non-pertinence, de refus, aussi bien face à l'AS qu'à l'AD reconstitué, est envisageable.

7. Conclusion

7.1 La notion, pragmatique, d'acte directeur et d'acte subordonné n'a sans doute pas été exploitée à fond. On peut observer, en (28), qu'un acte subordonné suffit pour répondre négativement à un ordre, à une demande..., l'AD (refus) étant implicite. Rien de tel avec une réponse positive, où l'AD est nécessaire avec l'AS. On devrait aussi étudier les enchaînements possibles, par exemple entre *didon* et *pi/alors ?*, en (28a).

- (28) - Avance
 - Il n'y a pas de place/Je suis mieux ici [refus]
 *Il y a de la place (→ OK, je peux puisqu'il y a de la place)
- (28) a. - Didon, t'es bien beau aujourd'hui
 - Oui, pi/et alors?

Mais l'exploitation de l'AD et de l'AS avait un objectif précis: tenter de ramener la variété des enchaînements discursifs possibles avec un mot du discours à l'unité. Nous pensons que l'apparition d'actes illocutoires variés n'empêche pas l'unité sémantique de *voyons tiens/didon/pilalors*. Il suffit de savoir à quel niveau la chercher. Nous proposons un principe de hiérarchie pour *didon*. Cela pourrait aussi valoir pour *coudon*. Il suffirait sans doute d'ajouter une demande de coopération, de compréhension, dans la valeur de *coudon*, et cela pourrait valoir pour *écoute* en français.

7.2 Le rapport au sens lexical de *tiens*, *didon*, *voyons* n'a pas été évoqué. En tentant d'unifier les valeurs de ces mots, nous avons déjà avancé d'un pas. Notre opinion est que la simple description, explicite, des valeurs nous éloigne très fortement du sens lexical. Cela explique sans doute le peu d'efficacité des dictionnaires sur les mots du discours.

En fait, même si l'hypothèse de la valeur unique de *tiens*, *didon*, *voyons* en tant que mot du discours est possible, et nous l'espérons, réussie, il n'en va pas de même de l'unité globale de *dire*, qui inclut mal les valeurs de *didon*; de *tenir*, qui inclut mal les valeurs de *tiens*; de *voir*, qui inclut mal les valeurs de *voyons*. À l'origine, il est évident que le choix de la base n'a pas été arbitraire, mais la synchronie n'est pas la diachronie. Nous posons donc une limite à l'unité, qui ne concerne que les emplois comme mots du discours, à l'exclusion des emplois lexicaux. En perdant la flexion, en entrant dans la zone de la sémantique pragmatique, en perdant la complémentation, en rentrant dans une syntaxe fort différente, les mots du discours perdent leur sémantèse lexicale. Nous partageons sur ce point l'idée de Moignet (1981:86), et les tentatives pour associer *voir* et *voyons* nous paraissent plus séduisantes que vérifiables (Picoche 1979). Une description précise des mots du discours est un préalable à ces tentatives hâtives et trop soumises aux postulats guillaumiens (signifié de puissance unique à tout prix, au détriment de la description et de la vérification; temps opératif).

7.3 Là où nous avons péché par défaut, c'est sans doute dans l'oubli des faits de prosodie, d'intonation. Il est clair que les diverses valeurs de *pi/et alors/didon*, que nous avons détectées, en général sur des bases syntaxiques, devraient être vérifiées et appuyées sur des données d'ordre phonétique. Cela est d'une évidence criante, mais notre objectif n'était surtout pas de montrer que l'intonation, le rythme permettent d'attribuer des valeurs distinctes, des effets de sens particulier à *pi/didon/voyons/tiens*. Il était de montrer que, derrière les diverses valeurs, identifiées par la syntaxe ou l'intonation, une valeur sémantique unique en langue, un signifié de puissance qui rende compte de tous les effets de sens, étaient envisageables à un niveau vérifiable, à un degré d'abstraction acceptable, avec des instruments et des tests qui n'ont rien de trop particulier.

Jean-Marcel Léard
Université de Sherbrooke

Références

- AUSTIN, John L. (1970) *Quand dire, c'est faire*, Paris, Éditions du Seuil.
- CHOMSKY, Noam (1987) *La nouvelle syntaxe*, Paris, Éditions du Seuil.
- DUCROT, Oswald et alii (1980) *Les mots du discours*, Paris, Éditions de minuit.
- DOBROVIE-SORIN, Carmen (1985) *Actes de langage et théorie de l'énonciation*, Collection ERA 642, D.R.L., Université de Paris-VII.
- ELUERD, Roland (1985) *La pragmatique linguistique*, Paris, Nathan.
- GRICE, H.P. (1975) «Logic and conversation», dans Cole et Morgan (éd.), *Syntax and Semantics*, 3: *Speech acts*, New York et Londres, Academic Press, pp.41-58.
- LAURENDEAU, Paul (1983) «Sur la systématique et la combinatoire du joncteur *pi* en québécois» dans *Travaux de linguistique québécoise* 4, publiés par J.M. Léard, Québec, PUL, pp.13-57.
- LÉARD, Jean-Marcel (1984) «Le temps opératif: nécessité théorique ou mise à l'écart des autres opérations morphosyntaxiques», *Modèles linguistiques*, VI, 2, pp.65-74.
- LÉARD, Jean-Marcel (1986) «Les mots du discours dans le français du Québec: méthodologie et perspectives d'analyse», *Présence francophone* 29, pp. 43-61.
- LÉARD, Jean-Marcel (1987) «Les mots du discours: préparation, réalisation et interprétation des actes illocutoires», Communication à l'ACFAS, Université d'Ottawa, 20 mai 87. Colloque «Texte et contexte».
- LÉARD, Jean-Marcel (en parution) «La sémantique de *voions*: conséquences syntaxiques et pragmatiques», dans *Discours, Représentation, Argumentation des savoirs et des formations*, K. Fall et M. Souchard éd., P.U.Q.
- LE FLEM, Daniel C. (1988) «Réalité et fiction du temps opératif», *Revue québécoise de linguistique*, 17, 1, pp. 107-136.
- MOIGNET, Gérard (1981) *Systématique de la langue française*, Paris, Klincksieck.
- PICOCHÉ, Jacqueline (1979) «Voir la lumière et les couleurs», *Travaux de linguistique et de littérature*, XVII, 1, pp.197-231.
- RECANATI, François (1981) *Les énoncés performatifs, Contribution à la pragmatique*, Paris, Éditions de Minuit.
- ROULET, Eddy (1981) «Échanges, interventions et actes de langage dans la structure de la conversation», *Études de linguistique appliquée* 44, pp.7-39 [L'analyse de conversations authentiques]
- SEARLE, John R. (1969) *Speech Acts*, Cambridge, University Press.
- SEARLE, John R. (1982) *Sens et expression. Études de théorie des actes de langage*, Paris, Éditions de Minuit.
- SIRDAR-ISKANDAR, Christine (1979) *Description sémantique des interjections*, Thèse de l'université du Caire, Département de français.